

La transmission des exploitations agricoles familiales : le cas des filles d'agricultrices et d'agriculteurs

Francine Richer et Louise St-Cyr

Volume 8, numéro 2, 1995

Théorie, méthode, pratique

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/057847ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/057847ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue Recherches féministes

ISSN

0838-4479 (imprimé)

1705-9240 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Richer, F. & St-Cyr, L. (1995). La transmission des exploitations agricoles familiales : le cas des filles d'agricultrices et d'agriculteurs. *Recherches féministes*, 8(2), 91–105. <https://doi.org/10.7202/057847ar>

Résumé de l'article

Les femmes assumant la relève au sein d'entreprises agricoles familiales représentent un phénomène social et économique en émergence. Les recherches des années 1980 ont rendu visible le travail des femmes en agriculture : collaboratrices ou partenaires, elles n'avaient pas toujours ni la reconnaissance ni le statut qu'elles souhaitaient. Le plus souvent établies sur la ferme de leur conjoint, les femmes détiennent aujourd'hui des parts qui consacrent parfois leur statut de partenaire égalitaire dans la vie comme dans le métier. Cet article montre que si les filles s'établissent sur l'entreprise agricole de leurs parents, leur cheminement est particulier; la tradition patrilinéaire est encore bien vigoureuse au Québec. Les auteures tracent le portrait de 15 de ces pionnières. Au-delà des données socio-économiques relatives aux individus, à l'entreprise et à la famille, il est démontré comment le processus de succession a ignoré les filles ou les a marginalisées en dépit de leur intérêt professionnel manifeste pour l'agriculture et leur attachement profond à la ferme familiale.

La transmission des exploitations agricoles familiales : le cas des filles d'agricultrices et d'agriculteurs¹

Francine Richer et Louise St-Cyr

De tout temps, les femmes ont participé à l'activité agricole. Au Canada, en 1980, à l'occasion de la Première Conférence nationale des femmes en agriculture, on estimait à 101 heures par semaine le travail de l'agricultrice, dont 47 heures consacrées à la ferme. Par ailleurs, l'enquête de Suzanne Dion, menée en 1981 auprès des agricultrices québécoises, nous apprenait que près des deux tiers de ces femmes ne recevaient aucune forme de rémunération pour leur travail (Dion 1983). L'insatisfaction liée à la faiblesse des avantages financiers retirés de même qu'à la surcharge de travail a été à l'origine d'un mouvement de revendication des agricultrices du Québec qui a vu le jour il y a un peu plus de dix ans. De ce mouvement est né le Comité provincial provisoire des femmes en agriculture, devenu par la suite la Fédération des agricultrices du Québec (FAQ), fédération à part entière de l'Union des producteurs agricoles (UPA). L'intégration à l'UPA permettait à toutes les femmes, productrices agricoles ou non, d'en être membres et ainsi de participer à l'orientation de l'agriculture. De plus, en 1985, le Bureau de la répondante à la condition féminine du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) était créé afin d'assurer la prise en considération des demandes des agricultrices dans l'élaboration des politiques gouvernementales. Les revendications de ces femmes étaient multiples : participation officielle aux décisions en milieu agricole, accès à la propriété des moyens de production, accès à la formation professionnelle agricole et redéfinition des rôles des femmes en agriculture (Dion 1985).

Aujourd'hui, on peut affirmer que des progrès ont été accomplis. Par exemple, en 1994, 46 p. 100 des femmes en agriculture étaient partiellement ou totalement propriétaires de l'exploitation dans laquelle elles travaillent comparativement à 21 p. 100 en 1983. Cependant, certaines iniquités semblent persister. Le taux de femmes ne recevant aucune forme de rémunération est encore de 48 p. 100 (Hamel et Morisset 1994). En ce qui concerne l'accès des femmes à la propriété de l'entreprise agricole *familiale*, la situation n'a que peu évolué. En effet, encore en 1994, le pourcentage de femmes possédant des titres de propriété dans l'entreprise ayant appartenu à leurs parents n'est que de 6 p. 100. (Hamel et Morisset 1994). Or, malgré les importantes transformations

-
1. La recherche que nous présentons ici a été réalisée avec la collaboration de Colette Dumas, professeure à l'Université du Québec à Montréal, et de Jean-Pierre Dupuis, professeur à l'École des Hautes Études Commerciales. Elle a bénéficié d'une subvention des organismes suivants : le fonds FCAR (Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche), la Fédération des caisses populaires Desjardins du Québec et la Société de financement agricole du Québec.

qu'a connues le monde agricole québécois depuis le début du siècle (augmentation de la taille des exploitations, diminution importante de leur nombre, augmentation de la coexploitation), l'agriculture au Québec est encore majoritairement familiale de sorte que la transmission de l'exploitation des parents aux enfants demeure le mode le plus fréquent d'accès à la propriété agricole (Debailleul et Gouin 1988; Jean et Stanek 1992). Comment expliquer que les femmes aient si peu recours au mode le plus fréquent d'accès à la propriété en milieu agricole?

La recherche décrite dans le présent article s'inscrit dans la problématique de la reconnaissance du travail des agricultrices, de l'équité et de l'égalité des chances pour celles-ci. Plus précisément, l'objectif de l'étude est de jeter un éclairage sur le processus de transmission de l'exploitation agricole familiale québécoise en prenant spécifiquement le point de vue des filles d'agriculteurs et d'agricultrices. La finalité poursuivie est double : premièrement, mieux connaître ces femmes qui assument la relève de l'entreprise agricole familiale et, deuxièmement, déterminer les causes de leur faible nombre.

Problématique

Les résultats des recherches menées auprès des agricultrices à la suite de l'étude pionnière de Suzanne Dion (1983) permettent d'écarter le manque d'intérêt pour l'agriculture comme explication du faible nombre de femmes assumant la relève de l'entreprise agricole familiale. En effet, ces études montrent que les agricultrices aiment le travail sur la ferme et la qualité de vie qu'elles y retrouvent (Dagenais *et al.* 1988; Simard et St-Cyr 1990). Elles souhaitent obtenir un statut dans l'entreprise leur donnant un véritable pouvoir (McKenzie 1988; Lebeau et Morisset 1987; Simard et St-Cyr 1990). Pour les plus jeunes, la voie traditionnelle d'accès à la propriété demeure l'établissement avec le conjoint sur la ferme des beaux-parents : 52 p. 100 des femmes détenant des titres de propriété sont copropriétaires d'une exploitation ayant appartenu auparavant aux parents de leur conjoint (Hamel et Morisset 1994). Comme le soulignait Suzanne Dion en 1983, la relève féminine en agriculture, c'est encore une bonne épouse pour le fils. De plus, selon Thérèse Hamel et Michel Morisset (1994), un nombre important de femmes (36 p. 100) n'ont aucun titre de propriété alors que l'exploitation a déjà appartenu à leurs propres parents.

Quant aux principales recherches portant sur le phénomène de la transmission des fermes au Québec, soit celles de Jean-Yves Tremblay et de Pascal Van Nieuwenhyse (1975) et de Patrick Muzzi et de Michel Morisset (1987), elles ont été menées exclusivement auprès de sujets masculins. Elles constituent cependant l'essentiel de ce que savons sur le processus de succession de l'entreprise agricole familiale au Québec. Elles nous apprennent les faits suivants. La moyenne d'âge de la relève est de 26 ans. Les raisons invoquées alors par les jeunes pour s'établir en agriculture sont : l'amour de l'agriculture et l'attachement à un mode de vie, en plus du désir de conserver à l'entreprise agricole son caractère familial. L'établissement se fait progressivement, sur plusieurs années; le jeune travaille sur la ferme paternelle avec son père, avant de s'établir. Lorsque le transfert de propriété a lieu, il se fait d'un seul coup, par l'acquisition complète de la ferme. Les préoccupations premières du fils sont la rentabilité de l'exploitation et les changements

technologiques qui doivent y être opérés (Tremblay et Van Nieuwenhyse 1975; Muzzi et Morisset 1987).

Les facteurs incitatifs d'établissement qui se dégagent de ces deux études semblent donc de deux ordres : des facteurs affectifs liés à l'individu et à la famille (amour de l'agriculture, choix d'un mode de vie, attachement au patrimoine familial) et des facteurs socio-économiques liés à la bonne santé de l'entreprise (rentabilité de l'exploitation, capacité d'adaptation aux changements technologiques).

Des recherches récentes sur la relève au sein des entreprises familiales présentent un intérêt certain dans le cadre de notre étude même si elles ont été menées auprès d'entreprises situées dans d'autres secteurs d'activité économique que le secteur agricole. Les conclusions d'une étude de Colette Dumas (1990) sur les femmes assumant la relève d'entreprises familiales aux États-Unis² peuvent fournir une explication à la sous-représentation des femmes à la tête des entreprises familiales. L'auteure a examiné le combat personnel des filles pour se construire une identité à l'intérieur de l'entreprise familiale, à travers les conflits, les ambiguïtés de rôles et les rites de passage. Elle conclut à l'invisibilité des femmes comme successeuses potentielles dans l'entreprise, invisibilité telle que les propriétaires des 18 entreprises étudiées avaient pensé à vendre avant de considérer une succession assumée par leur fille. Ces dernières représentent une source de relève ignorée par les entreprises familiales; elles sont rarement perçues comme successeuses «naturelles», et ce, même si elles ont manifesté du talent et qu'elles ont travaillé dans l'entreprise.

L'étude de Pierre Hugron (1991) sur le phénomène de la transmission des entreprises familiales fournit une division temporelle du processus de succession en quatre phases distinctes, soit l'incubation, le choix du successeur ou de la successeuse, le règne conjoint et le désengagement du prédécesseur.

L'étape d'incubation est antérieure à l'insertion à temps complet dans l'entreprise; elle comprend une période de sensibilisation, d'implication et d'affirmation du choix du successeur ou de la successeuse. Cette étape se caractérise par des contacts plus ou moins organisés et conscients entre le père, qui joue un rôle d'initiateur et de modèle, et celui ou celle qui s'initie aux valeurs, normes et comportements promus dans la famille.

La deuxième étape, qui s'enracine dans la précédente, est celle du choix du successeur ou de la successeuse et de la concrétisation de ce choix. Les critères de choix varient selon les familles et les entreprises; ils sont liés aux capacités de la personne, à l'intérêt manifesté pour l'entreprise, à la confiance qu'elle inspire, occasionnellement à la formation qu'elle a acquise. Parfois le choix est circonstanciel, le successeur ou la successeuse s'avérant la seule personne intéressée, ou étant enfant unique, ou détenant un rang privilégié dans la famille, comme c'est le cas pour un fils aîné. La confiance établie entre le père et le fils représente un facteur dominant, bien plus que la formation. Ce sont surtout, comme Hugron l'a constaté, le sexe et le rang occupé dans la famille qui influent sur le choix du père. La continuité s'établirait à partir des ressemblances entre le père et son fils.

2. Cette étude a été menée auprès de femmes ayant assumé la relève d'entreprises implantées dans plusieurs secteurs d'activité économique dont deux dans le secteur agricole.

La troisième étape est celle du règne conjoint et s'amorce au moment où le successeur ou la successeuse travaille à temps plein dans l'entreprise, simultanément avec le père ou la mère. La quatrième étape voit le désengagement du prédécesseur provoqué plus souvent par la maladie, l'âge avancé ou le décès que par sa volonté propre. Ce dernier conserve fréquemment un lien avec l'entreprise. Soulignons que la recherche de Hugron a été conduite au Québec et a étudié uniquement des cas de transmission père-fils.

Méthodologie de recherche

Étant donné le peu de recherches préalables sur le processus de relève agricole féminine au Québec, notre étude est de type exploratoire. Elle a été menée au moyen d'entrevues semi-structurées auprès de 15 femmes et de 15 hommes ayant effectivement assumé la relève d'une entreprise familiale agricole au Québec ainsi qu'auprès de leurs deux parents. Les femmes et les hommes propriétaires en tout ou en partie d'une entreprise agricole appartenant ou ayant appartenu à leur père ou à leur mère ou encore à leurs deux parents, constituent la population. Nous nous sommes donc intéressées à la relève familiale directe (transmission mère-fille ou père-fille) par opposition à une relève familiale qui inclurait la transmission du beau-père à la belle-fille ou de la belle-mère à la belle-fille. Le choix d'une étude comparative se justifie par notre désir de mettre en lumière les aspects du processus de relève propres aux filles.

Les thèmes abordés durant les entrevues s'inspirent en partie des études antérieures effectuées auprès de la relève agricole québécoise. Ils rejoignent donc les facteurs incitatifs liés à l'individu, à la famille et à l'environnement socio-économique, et ce, durant les deux premières phases du modèle de Pierre Hugron (1991), soit la période d'incubation et celle du choix du successeur ou de la successeuse. Le tableau 1 regroupe les divers thèmes abordés durant les entrevues. Les étapes du règne conjoint et du désengagement du prédécesseur ou de la prédécesseuse ne sont pas intégrées à notre étude puisque l'objectif de la recherche est de documenter le processus d'accession à la propriété de l'exploitation agricole familiale chez les filles.

Tableau 1
Thèmes des entrevues

	Étape d'incubation	Moment du choix du successeur ou de la successeuse
Facteurs liés à l'individu et à la famille	– activités sur la ferme : – enfance et adolescence – choix professionnel individuel – héritage des parents	– conditions personnelles au moment de l'établissement – choix de l'établissement sur la ferme familiale – conciliation famille-carrière
Facteurs socio-économiques	– perception de l'entreprise familiale – perception des valeurs du milieu agricole	– conditions de transfert de la ferme – changements apportés à l'entreprise au moment du transfert et depuis ce temps – avenir de l'agriculture

Avant de procéder à l'échantillonnage, il a fallu retracer la population des femmes ayant assumé la relève de l'entreprise familiale, ce qui s'est révélé difficile puisque cette information n'est disponible nulle part de façon exhaustive. Le fichier du MAPAQ a constitué le point de départ de notre démarche. Dans une première étape, nous avons repéré toutes les femmes âgées de 28 ans et moins ayant acquis des titres de propriété dans une entreprise agricole durant les trois dernières années (1989, 1990 et 1991). Le choix de l'âge de 28 ans s'explique par les études ayant démontré que chez les hommes l'âge moyen de la relève était de 26 ans. Nous avons ajouté deux années par souci d'exclure le moins de femmes possible. Quant à l'acquisition durant les trois dernières années, ce critère s'explique par notre désir d'examiner des cas récents de relève.

Ainsi, durant les trois années considérées, 453 femmes de 28 ans et moins ont acquis des titres de propriété dans une entreprise agricole au Québec. Si on ajoute les critères suivants : avoir acquis des titres de propriété dans l'entreprise familiale, être active dans le fonctionnement de la ferme et avoir ses deux parents encore vivants (critère supplémentaire imposé puisque nous souhaitions rencontrer les deux parents afin de connaître leur perception du processus de relève), la population se ramène à 36 femmes. Notons que 97 des 453 femmes n'ont pu être rejointes ou ont refusé de répondre à nos questions. De plus, étant donné le jeune âge des sujets, le dernier critère, soit avoir ses deux parents vivants, ne s'est pas révélé limitatif : seulement 2 des 366 femmes finalement rejointes ont été exclues faute de répondre à ce critère. Le choix des 15 agricultrices à interviewer, parmi les 36, a été fait au moyen d'un tirage aléatoire.

Pour constituer l'échantillon des hommes, nous avons utilisé la technique du pairage. Les quatre variables ayant servi au pairage sont la région, la production, l'âge et le statut de propriété dans l'entreprise.

Soulignons que notre échantillon de 15 personnes, bien qu'il soit faible en valeur absolue, gagne en représentativité lorsqu'on le compare à une population de 36 femmes³. Notons également que l'échantillon des hommes ayant été établi par pairage avec celui des femmes, on ne peut prétendre à sa représentativité en regard de la population des hommes ayant assumé la relève de l'entreprise familiale.

Portrait et parcours de pionnières

L'âge moyen des répondantes est de 26 ans; neuf de ces femmes vivent avec un conjoint et le nombre moyen d'enfants qu'elles ont est de 1,7; six d'entre elles sont établies depuis 1989, trois depuis 1990 et six depuis 1991. L'âge moyen au moment de leur établissement était de 24 ans. Les productions représentées sont les suivantes : laitière (7/15), maraîchère et céréalière (2/15), horticole et petits fruits (2/15), bovine et porcine (2/15), avicole (1/15) et chevaline (1/15), un éventail de productions diversifiées. Les valeurs estimées des exploitations varient entre 85 000 et 900 000 \$.

3. Il convient de souligner que la population aurait pu être plus importante n'eût été des limites imposées pour l'âge des répondantes et le moment de l'acquisition des titres de propriété.

Il est intéressant d'examiner ici quelques caractéristiques de leur entreprise. En premier lieu, les répondantes sont-elles satisfaites du revenu gagné sur la ferme? Est-il suffisant? Celles qui travaillent à temps plein sur la ferme sont plus satisfaites que celles qui n'y travaillent qu'à temps partiel. À noter que ces dernières trouvent toutes leurs revenus agricoles insuffisants et vont chercher un revenu d'appoint à l'extérieur. Bien que 4 des 12 répondantes travaillant à temps plein sur la ferme trouvent les revenus insuffisants, seulement 2 d'entre elles ont adopté des stratégies impliquant des revenus d'appoint : une est serveuse et l'autre a un conjoint actif sur la ferme, mais qui exerce un métier rémunéré à l'extérieur. Les deux autres s'organisent avec ce que l'exploitation génère. L'insatisfaction ne semble donc pas liée au type de production mais plutôt à la taille de l'entreprise, les plus petites suscitant plus d'insatisfaction que les grandes.

La capacité actuelle de gain de l'exploitation, bien qu'elle ait pu être source de difficultés au départ, n'a donc pas freiné l'engagement des filles, qui ont plutôt recherché des moyens de compenser le manque à gagner.

Les répondantes ont assumé la relève de fermes viables, la plupart du temps, ou bien elles les ont régénérées, ou encore elles ont démarré une entreprise sur une ferme devenue trop petite pour la production antérieure. Le jugement porté sur la ferme au moment du transfert était, pour la grande majorité des répondantes, positif. En effet, seulement deux d'entre elles avaient une perception plutôt négative de la ferme à ce moment. Bon nombre d'agricultrices (9 sur 15) ont mentionné que leur perception de la ferme était basée sur la rentabilité et le potentiel de gain de l'exploitation.

Il est intéressant de souligner que plusieurs facteurs autres que financiers ont été invoqués par les répondantes dans l'évaluation de la ferme : une appréciation du milieu de vie que la ferme représente pour elles, la possibilité de se réaliser, la nécessité d'assurer la continuité de l'héritage familial.

Nous sommes en mesure d'affirmer que ces femmes avaient la compétence nécessaire pour apprécier la ferme à sa juste valeur. La formation qu'elles avaient acquise en agriculture en témoigne. Leur formation varie de l'enseignement secondaire terminé mais non reconnu au Québec à des études de premier cycle universitaire en agronomie.

Les répondantes se distinguent des répondants sur un point : elles ont toujours terminé le niveau d'études entrepris. Ce niveau est donc sanctionné par un diplôme. Quatre femmes ont ainsi un diplôme d'études secondaires; la seule sans diplôme reconnu a, par contre, une formation professionnelle de vendeuse terminée dans son pays d'origine. Quatre ont terminé une cinquième secondaire avec formation professionnelle en agriculture et quatre autres ont un diplôme d'études collégiales (DEC) spécialisé en agriculture. Deux répondantes ont terminé un premier cycle universitaire : l'une en agronomie et l'autre en éducation. Le nombre de répondantes ayant fait des études en agriculture s'élève donc à neuf femmes.

Lorsque ces femmes abordent la question de leur formation, elles expriment une certaine ambivalence; elles en sont conscientes et elles l'expliquent simplement. Il était clair, pour presque toutes, qu'elles voulaient travailler en agriculture, mais elles ont orienté leurs études en fonction des opportunités sur le marché du travail plutôt qu'en fonction d'un travail exercé sur la ferme familiale. L'une a fait un DEC en sciences pures alors qu'elle voulait être

marâchère, l'autre, un DEC en gestion agricole axé sur la production des légumes et des fruits, tandis que la ferme paternelle était une ferme laitière et que ses goûts personnels l'attiraient plutôt vers la grande culture : « Mon mari dit que c'est moi la spécialiste de la grande culture », déclara-t-elle avec fierté. En fait, pour plusieurs d'entre elles, la possibilité d'être la successeuse de l'entreprise agricole familiale était loin d'être plausible même quand il n'y avait que des filles à la maison (3 cas sur 15). Les répondantes mentionnent tour à tour que le père était déçu de ne pas avoir de garçon, qu'un frère devait prendre la ferme, etc. Ces filles ont donc choisi l'agriculture, tout en étant conscientes de devoir travailler ailleurs que sur la ferme paternelle pour gagner leur vie. D'où la nécessité d'avoir un diplôme.

De plus, les répondantes mentionnent spontanément qu'elles se sont perfectionnées en agriculture ou en gestion en suivant des cours par correspondance (comptabilité, gestion agricole, cours sur les pesticides, les engrais ou les lois agricoles). Elles sont en effet nombreuses à rechercher une formation supplémentaire ou complémentaire dans les divers services d'éducation permanente ou à l'aide des cours donnés par les commissions scolaires.

Ces constats permettent d'identifier le choix de la formation comme stratégie privilégiée pour entrer dans la profession, même en dehors de la ferme, dans un emploi connexe, ou s'affirmer comme une successeuse crédible.

Autre constat relatif à la formation et au choix professionnel : la majorité de ces femmes ont l'intention de rester en agriculture. Elles n'ont pas vécu tous ces détours de formation et d'expérience de travail pour rien. Leur choix de s'établir sur la ferme familiale est un choix professionnel satisfaisant et définitif qui se justifie, pour la plupart, par le confort et la satisfaction de la situation actuelle : elles sont heureuses, elles ont un avenir devant elles, elles travaillent proches de leur conjoint et de leurs enfants. Prendre la relève sur la ferme familiale tient du défi; elles veulent prouver qu'elles en sont capables; elles sont conscientes que les preuves de leur compétence doivent s'affirmer au-delà de la formation qu'elles ont, même si cette formation est de niveau universitaire en agriculture ou encore collégial en sciences pures ou en gestion agricole.

Enfin, elles reconnaissent la bonne gestion de l'entreprise, parfois sa modernité; surtout, elles sont attachées au caractère familial de l'entreprise, quel qu'en soit le nombre de générations. D'ailleurs, plusieurs entreprises ayant une relève féminine sont de plus de trois générations.

Pourtant, nous pourrions dire que, pour deux répondantes, ce choix professionnel est menacé en dépit du fait que leur désir de rester en agriculture soit évident. Il est menacé, dans un cas, par le manque d'argent disponible pour procurer à une jeune famille le revenu souhaité et par les contraintes de l'éducation d'enfants en bas âge qui empêchent la jeune mère de travailler autant qu'elle le voudrait sur la ferme. Ce ralentissement d'activité est vécu douloureusement. Dans le second cas, la répondante fait face à un second successeur que les parents souhaitent voir s'établir à court ou à moyen terme dans une entreprise qui, selon les parents et non selon la fille, ne pourrait faire vivre trois familles. La répondante occupe un emploi extérieur qu'elle n'aime pas, mais qui lui assure une certaine sécurité. À cause de cet emploi, les parents n'envisagent pas la possibilité que leur fille s'établisse sérieusement avec ses frères.

Nous ne pouvons pas passer sous silence les détours de l'engagement professionnel des répondantes dans la ferme, détours non plus ici de formation, mais détours de l'expérience de travail. Au moment de l'insertion professionnelle, elles ont connu de nombreuses expériences de travail dans des milieux de travail très variés. Certaines sont demeurées proches de l'agriculture : elles ont travaillé dans le contrôle laitier, comme employées chez des pomiculteurs, en culture maraîchère ou bien dans une porcherie. D'autres ont travaillé en milieu connexe au Québec, faisant du reboisement, par exemple, ou travaillant dans les centres-jardins. Mais c'est hors de l'agriculture que la liste des emplois s'allonge : couturière, vendeuse, ambulancière, cuisinière, plongeuse dans un restaurant, enseignante, pâtissière, barmaid, animatrice, attachée de recherche en laboratoire universitaire, échantillonneuse de minerais, commis de caisse populaire, fleuriste, domestique en maison privée, etc. Plusieurs ont souvent travaillé en milieu urbain. Deux d'entre elles ont travaillé en agriculture en Europe (une immigrante récemment installée ici et une Québécoise comme stagiaire en France).

Puisque la plupart ont fait tous ces détours, comment se fait-il qu'elles soient revenues à l'agriculture? Dans quelles conditions se sont-elles établies? Dans des conditions souvent difficiles, il faut bien le dire. Il faut remarquer ici que six répondantes étaient des cadettes de famille; une seule sur 15 était l'aînée de la famille. Ce qui est contraire à certaines conceptions de la relève sur les fermes, semble-t-il. Qu'en est-il de l'occasion de prendre la relève? Dans le cas de sept femmes, l'occasion s'est présentée à la limite du désengagement du père soit parce qu'il était malade, soit parce qu'il souhaitait prendre une retraite bien méritée ou encore parce que le frère était mort ou s'était désisté. À deux reprises, cette occasion s'est manifestée sous forme d'invitation de la fratrie (frères et sœurs) de se joindre à elle. Un fait demeure certain, les filles de notre échantillon n'ont pas souvent le père comme associé principal. Les partenaires sont principalement le conjoint ou la fratrie.

Les répondantes sont d'ailleurs bien conscientes que leurs parents n'ont pas vraiment fait de choix : le successeur ou la successeuse, cela devait être celui ou celle qui reste. Comme elles le disent si bien : «C'était ça ou l'encan... Y avait juste nous autres... Y ont pas eu vraiment le choix» ou «Ils se sont aperçus avec le temps que j'étais intéressée... que j'aimais ça... que j'étais la seule impliquée...» En d'autres mots, la relève, ce fut celle qui a manifesté avec le temps le plus de goût et de ténacité, celle dont la présence et le soutien ne se sont pas démentis.

Le discours des parents le confirme : «Elle s'est impliquée plus aussi [que les autres], parce qu'on en a eu d'autres qui ont travaillé, comme la deuxième des filles avant de se marier... [elle] était moins capable» ou bien «Elle a toujours travaillé avec sa mère dans les poulaillers... Elle a jamais chialé, elle était toujours en avant des autres», surtout : «Elle a la personnalité pour faire ça [...], elle est bonne avec les animaux [...], elle était comme ça quand elle était petite.»

Deux filles perçoivent aussi que, pour leurs parents, la relève devait être masculine. Une répondante, qui n'a que des sœurs, nous explique qu'elle a été choisie parce que dans la famille : «C'est moi le garçon!» L'autre nous parle de sa rage en voyant des garçons engagés par son père faire le travail qu'elle voulait faire sur la ferme et de sa joie en apprenant que l'amoureux de sa sœur, si intéressé par la ferme, était allergique, ce qui l'empêchait de travailler avec des

animaux. Les garçons, quant à eux, ne voient aucun besoin de remettre en question les bases du choix des parents; c'est l'évidence même : «J'étais là; j'ai toujours su que c'était moi.»

Facteurs de marginalisation des femmes dans le transfert des fermes

Mais pourquoi sont-elles si peu nombreuses à assumer la relève de l'entreprise familiale? L'analyse des données recueillies auprès des répondantes et de leurs parents nous amène à avancer l'explication suivante. Les filles ne sont pas perçues comme des successeuses naturelles par leurs parents; en conséquence, elles s'éloignent progressivement de la ferme familiale durant l'enfance et l'adolescence soit parce que les parents les excluent de l'activité agricole familiale, soit qu'elles choisissent d'orienter différemment leur carrière puisqu'elles ne prévoient pas être les successeuses. Cette perception des parents de même que l'éloignement des filles concourent à expliquer pourquoi les femmes sont marginalisées dans le transfert des fermes. Examinons maintenant les éléments qui nous amènent à de telles affirmations.

Les perceptions des parents

Tout d'abord, comment pouvons-nous affirmer que les filles ne sont pas perçues comme successeuses naturelles par les parents? Il y a premièrement les circonstances dans lesquelles elles ont assumé la relève qui sont révélatrices à cet égard. Les répondantes se sont souvent établies dans des situations d'urgence, lorsque personne d'autre n'était disponible, ou, parfois, à la suite d'une demande qu'elles ont dû faire expressément à leurs parents (7 filles sur 15 comparativement à 3 garçons sur 15).

Deuxièmement, la nature des activités accomplies sur la ferme tout au long de l'enfance et de l'adolescence appuie l'idée que les filles ne sont pas perçues comme successeuses naturelles. On sait que le travail qui compte sur la ferme, ce sont les «gros travaux», ceux qui impliquent l'utilisation de la mécanique (conduire les tracteurs, pousser les chariots, labourer, etc.)⁴. Or, comme le montre le tableau 2, notre étude révèle que les filles ont participé à ces travaux moins souvent que les garçons. De plus, les répondantes qui s'y sont intéressées l'ont fait plus tard que les garçons. Dès l'âge de 12 ans, 9 des 11 hommes interrogés participaient à des activités impliquant un contact avec la mécanique comparativement à la moitié des femmes. Le besoin de faire participer les filles toutes jeunes à ce genre de travaux n'a pas été perçu par les parents.

4. Le travail des femmes sur les fermes a d'ailleurs mis du temps à être reconnu à cause de sa nature même qui n'impliquait que peu ou pas de force physique, par exemple, faire le train, s'occuper de la comptabilité, des contacts avec les fournisseurs, la clientèle (Dion 1983).

Tableau 2
Activités sur la ferme impliquant un contact
avec la mécanique, selon l'âge

	Filles*	Garçons*
Activités impliquant un contact avec la mécanique vers l'âge de 6 ans	2/11	4/9
Activités impliquant un contact avec la mécanique vers l'âge de 12 ans	5/10	9/11
Activités impliquant un contact avec la mécanique vers l'âge de 16 ans	4/7	9/11
Activités impliquant un contact avec la mécanique vers l'âge de 18 ans	4/7	10/11

* Le nombre apparaissant au dénominateur est différent de 15 (totalité de l'échantillon) puisqu'il a fallu exclure d'abord les filles et les garçons qui n'étaient pas actifs sur la ferme à ce moment de leur enfance ou de leur adolescence ou encore qui étaient actifs sur la ferme mais dans des productions impliquant très peu d'activités mécaniques. Enfin, les discours des parents sont révélateurs. En effet, il faut voir l'étonnement des pères qui s'exclament : «Mais, elle est capable!»; «Sur les tracteurs, c'était la meilleure!»

L'éloignement progressif de la ferme

Nous avons voulu vérifier si les filles s'étaient éloignées de la ferme pendant l'enfance et l'adolescence. À cette fin, nous avons donc regardé à quel point elles avaient été actives sur la ferme à différents âges (vers 6, 12, 16 et 18 ans). Cet examen a permis de faire ressortir la continuité ou l'absence de continuité dans la participation des répondantes aux travaux tout au long de la période d'incubation.

L'échantillon pour l'analyse se réduit ici à 13 répondantes puisque nous avons dû exclure celles qui se sont établies de façon simultanée avec les parents. En effet, dans ces cas, la participation aux travaux de la ferme familiale était impossible durant l'enfance et l'adolescence.

Les résultats sont éloquentes : 4 des 13 femmes de l'échantillon ont été présentes et ont participé aux travaux de la ferme tout au long de l'étape d'incubation. L'échantillon de comparaison des hommes (qui se réduit à 12 pour les mêmes raisons que celui des femmes se réduit à 13) montre que la continuité dans la participation aux travaux de la ferme tout au long de l'enfance et de l'adolescence est le cas de 10 répondants sur 12. Si on qualifie de «classique» le cheminement qui consiste à s'engager progressivement dans les diverses activités de l'exploitation agricole, on constate que beaucoup plus de garçons que de filles ont suivi ce cheminement classique. Hugron (1991) parle d'un processus de relève longuement planifié par les parents depuis l'enfance. Dans

notre échantillon, cela semble être beaucoup moins souvent le cas des femmes que celui des hommes.

Quelle a été l'implication des neuf autres répondantes dans les travaux de la ferme? On remarque d'abord qu'elles étaient déjà toutes actives vers l'âge de 6 ans. Les activités exercées à cet âge étaient évidemment fonction de leur capacité de travail. Cependant, plus les filles avançaient en âge, plus elles ont été nombreuses à s'éloigner des activités de la ferme. Vers l'âge de 12 ans, trois filles délaissent les activités à la ferme soit parce qu'elles sont exclues (c'est le cas de deux d'entre elles : «J'avais trois frères à nettoyer»; «Ils disaient qu'ils n'avaient pas besoin de moi»), soit parce qu'un changement de type de production diminue la nécessité de main-d'œuvre supplémentaire. Vers les âges de 16 et 18 ans, le nombre de filles qui ne participent plus aux travaux de la ferme monte à six, soit près de la moitié. Les nouveaux cas d'éloignement s'expliquent par une orientation vers les études en agriculture ou dans d'autres domaines ou encore par le mariage.

Le cheminement des hommes est beaucoup plus simple. Vers l'âge de 6 ans, 10 répondants sur 12 participaient déjà aux travaux. Ceux pour qui ce n'était pas le cas étaient dans l'impossibilité de le faire à ce moment. Cependant, vers l'âge de douze ans, ils étaient tous actifs sur la ferme et leur participation s'est maintenue tout au long de la période d'incubation (voir tableau 3).

Tableau 3
Participation passée des répondantes et des répondants
aux travaux de la ferme, selon l'âge

	Filles	Garçons
Répondantes participant aux travaux de la ferme pendant la totalité de la période d'incubation	4/13	10/12
Répondantes participant aux travaux de la ferme vers l'âge de 6 ans	13/13	10/12
Répondantes participant aux travaux de la ferme vers l'âge de 12 ans	10/13	12/12
Répondantes participant aux travaux de la ferme vers l'âge de 16 ans	7/13	12/12
Répondantes participant aux travaux de la ferme vers l'âge de 18 ans	7/13	12/12

L'éloignement des activités de la ferme nous est également confirmé par l'examen des différents détours empruntés par les filles tout au long de la période d'incubation : détours de la formation et détours de l'expérience de travail.

Prise de possession de la ferme au féminin

Nous savons que la coexploitation entre parents et enfants est de plus en plus fréquente et est vue comme une façon de faciliter le transfert de l'exploitation (Hamel 1989). Qu'en est-il chez nos répondantes? La transmission de l'exploitation s'est-elle faite différemment?

Le transfert progressif

Selon nos données, huit des répondantes ont leur père ou leur mère, ou les deux, comme partenaire dans l'entreprise. Pour elles, on peut donc parler de transfert progressif puisque un ou les deux parents sont encore propriétaires, ce qui permet une transition plus facile pour la successeuse. Le ou les parents ne sont pas toujours actifs sur la ferme, mais du moins leur participation financière est assurée. Dans tous les cas, le soutien financier au moment de l'acquisition a été tel qu'aucune de ces répondantes n'a mentionné de difficultés à cet égard.

Le transfert moins progressif

Que peut-on dire des sept autres répondantes pour qui le père ou la mère ne sont pas partenaires? Une d'entre elles est propriétaire unique. Cette répondante se trouve en fait dans une situation privilégiée. En effet, le père a scindé l'exploitation familiale en deux entreprises et a en cédé une à sa fille agronome. Le motif du transfert est fiscal, et c'est l'entreprise du père qui finance celle de la fille.

Pour les six autres, les partenaires sont : un membre de la fratrie (quatre cas) ou le conjoint (deux cas). Les hommes se retrouvent dans la même situation dans trois cas seulement.

Si ces répondantes ont moins souvent les parents comme partenaires, ce n'est pas, comme on pourrait le penser, parce qu'elles sont plus avancées dans le processus de transfert que les répondants. Aucune des six femmes n'a d'abord été partenaire avec le père ou la mère ou les deux. La forme actuelle de partenariat est celle qui a régné dès le départ. On peut donc parler de transfert moins progressif, les parts n'ayant pas été cédées peu à peu à la répondante.

L'examen du type de soutien financier reçu des parents pour l'acquisition permet de mieux concrétiser le phénomène du transfert moins progressif. Le soutien financier peut en effet prendre plusieurs formes : vente de l'exploitation à rabais, don de 20 p. 100 des parts pour le montant de la prime à l'établissement de 15 000 \$, don total ou partiel de la ferme contre aucune considération monétaire, ferme cédée pour les dettes, prêt du père ou de la mère. De toutes ces formes de soutien, le don est sûrement la plus avantageuse. Or, aucune des six filles qui n'ont pas leur père ou leur mère, ou les deux, comme partenaire n'en a bénéficié.

Les femmes qui ont vécu un transfert moins progressif sont-elles les mêmes qui se sont éloignées des activités de la ferme à un moment de leur enfance ou de leur adolescence? C'est le cas de quatre répondantes sur six. Cela nous amène à avancer que, lorsque les filles reviennent à l'agriculture après s'être éloignées, le transfert est moins planifié et elles bénéficient moins souvent des formes de soutien financier les plus avantageuses.

Les difficultés

Or, un transfert moins progressif peut être une source de difficultés pour les filles assumant la relève. Cela peut avoir pour effet de décourager les plus jeunes qui observent les pionnières. Ces difficultés pourraient être également une cause d'abandon⁵.

Sur le chapitre des difficultés financières éprouvées au moment de l'acquisition de l'exploitation, bien que plusieurs répondantes n'en soulignent aucune, étant donné la participation financière du père, il y en a tout de même 4 sur 15 qui mentionnent avoir eu des difficultés à obtenir l'emprunt nécessaire d'une institution financière (contre 2 seulement pour les répondants). De plus, 3 d'entre elles soulignent également la difficulté à marchander avec leur père, à la suite du refus de la banque de financer le montant demandé originellement. Aucun des répondants n'a mentionné cette difficulté.

Quelles sont ces femmes qui ont éprouvé de telles difficultés? Les quatre font partie, sans exception, des six qui n'ont pas le père ou la mère, ou les deux, comme partenaire. On peut donc faire l'hypothèse qu'un transfert moins progressif peut être une source de difficultés accrues au moment de l'acquisition d'une ferme.

Conclusion

La relève agricole féminine est un phénomène nouveau, encore plus nouveau que celui de l'accession des femmes à la propriété agricole. Il n'est pas étonnant que la promotion de l'établissement de la relève féminine soit une des quatre orientations du MAPAQ en matière de condition féminine en milieu agricole pour les années 1992 à 1995 (MAPAQ 1992). Les femmes qui s'établissent sur les fermes de leurs parents sont des pionnières; elles en manifestent l'enthousiasme et l'énergie. Elles possèdent la formation nécessaire et, selon les parents, les talents de gestionnaires et le goût du travail sur la ferme. Ces parents sont aussi des pionniers par le regard neuf qu'ils posent sur leur fille et par l'ouverture d'esprit qu'ils démontrent en dépit de la tradition rurale québécoise. C'est pourquoi, lorsqu'on souhaite favoriser l'établissement d'un plus grand nombre de filles, la sensibilisation des parents est de première importance afin qu'ils soient plus avertis des possibilités et de l'intérêt d'une relève féminine. Si les filles étaient, dès le départ, perçues et envisagées comme relève potentielle au même titre que les garçons, elles seraient certainement plus nombreuses à inclure la ferme familiale dans leurs projets d'avenir. Les filles sont une source négligée de relève en agriculture. Faire connaître au public des cas de relève féminine, encourager la formation professionnelle des filles en agriculture, sensibiliser les spécialistes et les personnes-ressources dans le processus de transfert ne sont que quelques pistes d'action. Peut-être

5. Ce que nous n'avons pu constater étant donné la technique utilisée pour délimiter la population. En ce sens, notre échantillon présente un biais puisqu'il n'inclut que des cas de réussite.

pourrions-nous aider à résoudre le dilemme de cette mère qui disait : «Dans ma tête, je pense que non, ce n'est pas possible qu'elle réussisse toute seule, mais dans mon cœur, c'est oui».

Francine Richer
École des Hautes Études Commerciales
Montréal

Louise St-Cyr
École des Hautes Études Commerciales
Montréal

RÉFÉRENCES

- DAGENAIS, Huguette, M.C. Larose, A. Sevigny et S. Dallaire
1988 *La qualité de vie des femmes en agriculture : faits saillants d'une recherche*. Québec, Fédération des agricultrices du Québec et GREMF, 39 p.
- DEBAILLEUL, G. et Daniel M. Gouin
1988 «Le développement des formes de co-exploitation en agriculture au Québec : un bilan et une interprétation», in M. Morisset (dir.), *Papa, maman, enfant et les autres. Colloque sur le cas exploitation en agriculture*. Sainte-Foy, Université Laval : 8-25.
- DION, Suzanne
1985 *Les effets de la crise de l'agriculture sur les familles et les communautés*. Deuxième conférence nationale des femmes en agriculture, Charlottetown, Île du Prince Edward, novembre : 16 p.
- 1983 *Les femmes dans l'agriculture au Québec*. Longueuil, La Terre de chez nous, 165 p.
- DUMAS, Colette
1990 «Preparing the new CEO : managing the father-daughter succession process in family business», *Family Business Review*, 3, 3 : 169-181.
- HAMEL, Daniel, Raymond Alie et Sylvie Rioux
1989 «Portrait de la co-exploitation agricole au Québec», *AGRI-GESTION : LAVAL*, Sainte-Foy, Laboratoire d'enseignement et de recherche sur l'entreprise agricole, Département d'économie rurale, Université Laval : 74 p.
- HAMEL, Thérèse et Michel Morisset
1994 *Les agricultrices au Québec : tendances et perspectives*. Québec, Groupe de recherche en économie et politique agricoles, Département d'économie rurale, Université Laval.
- HUGRON, Pierre
1991 *L'entreprise familiale : modèle de réussite du processus successoral*. Montréal, Institut de recherches politiques, Presses HEC : 155 p.
- JEAN, Bruno et Oleg Stanek
1992 «La ferme familiale. Survivance du passé ou formule d'avenir?», *Réseau*, 23,2 : 12-17.
- LEBEAU, Serge et Michel Morisset (dir.)
1987 *Changer l'agriculture ou s'intégrer*. Actes du colloque des femmes en agriculture, 9, 10 et 11 nov. 1987, Québec, GREPA, Université Laval.

McKENZIE, Francine

- 1988 *L'évolution des femmes dans notre société*. Changer l'agriculture ou s'intégrer, Actes du colloque des femmes en agriculture, 9, 10 et 11 nov. 1987, in S. Lebeau et M. Morisset (dir.), Québec, GREPA,, Université Laval : 21-30.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION (MAPAQ)

- 1992 *Orientations du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation en matière de condition féminine en milieu agricole 1992-1995*. Québec, Direction des services aux agricultrices.

MUZZI, Patrick et Michel Morisset

- 1987 *Les facteurs de réussite ou d'échec de l'établissement en agriculture au Québec*. Québec, GREPA, Département d'économie rurale, Université Laval, 72 p.

SIMARD, Myriam et Louise St-Cyr

- 1990 *L'accès à la propriété et au financement agricoles par les femmes au Québec : obstacles financiers et socioculturels*. Montréal, Groupe Femmes, Gestion et Entreprises, HEC, Cahier de recherche 91, 01.

TREMBLAY, Réal-Yves et Pascal Van Nieuwenhuysse

- 1975 *Les problèmes de la relève agricole*. Québec, Éditeur officiel du Québec.